

L'AES : LE KAÏROS DE LA MODERNITE ET DE LA RENAISSANCE AFRICAINE

Dr Nacouma Augustin BOMBA

Maitre de Conférences, DER Philosophie, Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Education (FSHSE), Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB),

Email : bombaauguste@yahoo.fr. Tel : 79020736/ 63657464

Résumé

Ces dernières années, surtout à partir du déclenchement de la guerre d'Ukraine, il y a une recomposition géopolitique internationale ; et la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) en est une parfaite illustration. En effet, le 16 septembre 2023, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont signé la charte du Liptako-Gourma, donnant naissance à l'Alliance des Etats du Sahel (AES). C'est une alliance stratégique et de coopération entre ses membres. La création de l'AES, dans un contexte de mutation géopolitique internationale, est le Kaïros pour la modernité et la renaissance africaine. Autrement dit, elle est une opportunité, voire le moment décisif où il faut remettre en cause toutes les idéologies de la négation de soi et les mécanismes néocolonialistes qui structurent les relations entre les pays africains en général, et ceux de l'AES en particulier. Créée en réponse à l'impérialisme néocolonialiste, où les décisions politiques des pays africains et des institutions sous régionales sont externalisées, car dictées par les anciennes puissances coloniales, l'AES est le moment décisif de la modernité et de la renaissance africaine ; car elle met fins à l'idolâtrie de l'altérité occidentale à travers la reconquête de la souveraineté des pays membres dans les domaines.

Mots clés : AES, Kaïros, Modernité, Renaissance, Souveraineté.

Abstract

In recent years, especially since the outbreak of the Ukrainian war, there has been an international geopolitical recomposition; and the creation of the Alliance of Sahel States (AES) is a perfect illustration of this. Indeed, on September 16, 2023, Mali, Niger and Burkina Faso signed the Liptako-Gourma charter, giving birth to the Alliance of Sahel States (AES). It is a strategic and cooperative alliance between its members. The creation of the AES, in a context of international geopolitical change, is the Kairos for

modernity and African renaissance. In other words, it is an opportunity, even the decisive moment, when we must challenge all the ideologies of self-negation and the neocolonialist mechanisms that structure relations between African countries in general, and those of the AES in particular. Created in response to neocolonialist imperialism, where the political decisions of African countries and sub-regional institutions are externalized, because dictated by the former colonial powers, the AES is the decisive moment of modernity and African renaissance because it puts an end to the idolatry of Western otherness through the reconquest of the sovereignty of member countries in different domains.

Keywords : AES, Kairos, Modernity, Renaissance, Sovereignty.

Introduction

Depuis les évènements comme la traite négrière et la colonisation qui ont véhiculé et inculqué des idéologies néantisantes à l'Africain, son être-au-monde s'en trouve encore conditionné et structuré. Cette situation est aggravée surtout par les mécanismes néocolonialistes mis en place par les occidentaux, au point où son être-au-monde se trouve dans une paupérisation anthropologique (cf. N. A. Bomba, et al, 2022, p. 111) à laquelle il faut nécessairement remédier.

Pour ce faire, les concepts de modernité et de renaissance africaine sont convoqués et mis en rapport avec la Confédération des Etats du Sahel (A.E.S.). En effet, la modernité africaine est la force critique de la raison que l'Africain doit appliquer dans toutes les composantes de son être-au-monde. Elle pourra être gage de la libération de l'Africain de toutes les idéologies de la négation de soi, des stéréotypes et de l'idolâtrie de l'altérité occidentale. Cette libération aboutit nécessairement à la renaissance africaine ou à l'avènement du nouvel homme africain. Débarrassé de toutes les emprises de l'ordre traditionnel, chargé de nihilisme, le nouvel homme africain retrouve confiance en lui-même, pour enfin participer à la créativité.

Avec la nouvelle donne géopolitique, la création de l'Alliance des Etats du Sahel (A.E.S.) se donne le *Kairos* de cette modernité et de cette renaissance. Le *Kairos* est un terme grec qui désigne le moment favorable, le moment décisif. Dans cette optique, la création de la Confédération des Etats du Sahel (A.E.S.) est le moment favorable ou encore le moment décisif pour les pays africains en général et pour ses Etats membres en particulier de remettre en cause les idéologies de la négation de soi. Ainsi, peut s'établir une relation de distanciation analytique et rationnelle entre eux et les puissances impérialistes. Ils pourront prendre des décisions fortes pour acquérir leurs souverainetés dans le domaine de la sécurité, de la diplomatie et de l'économie. Ce faisant, non seulement, ils prennent leur destin en main et défendent les intérêts supérieurs de leurs peuples, mais aussi ils intègrent la mentalité du développement. En d'autres termes, le développement de l'Afrique en général et de l'espace AES en particulier passe par la médiation de la modernité et de la renaissance africaine.

Notre objectif, à travers cet article, est de mener une réflexion sur les conditions de possibilité de la modernité africaine et de la renaissance africaine par le biais de l'A.E.S. Autrement dit, il s'agit, pour nous de parvenir à la libération totale de l'Africain de l'A.E.S. des idéologies négationnistes qui structurent son être-au-monde afin qu'il intègre la mentalité du développement.

Pour atteindre ces objectifs, nous adopterons les démarches phénoménologique et analytique. Ces deux méthodes vont nous permettre, à la fois de présenter et d'analyser les concepts structurant, à savoir : le nihilisme africain et l'AES comme *Kairos* de la renaissance africaine. A travers l'application de ces dernières, nous dégagerons par la même occasion les différents moments de cet article. Dans un 1^{er} temps, à travers la démarche phénoménologique, nous présenterons le nihilisme qui charge la traditionnelle relation de

l'Africain avec l'Occident ; et enfin dans un second temps, avec la démarche analytique, nous penserons l'A.E.S. comme une opportunité pour traduire la modernité et la renaissance africaine en vue du développement.

1- La traditionnelle relation à l'Occident : expression du nihilisme africain

Le premier contact de l'Africain avec l'Occident a été un choc, qui a causé un traumatisme psychologique lié aux idéologies de la négation de soi, véhiculée par la traite et la colonisation. En d'autres termes, suite au contact traumatisant avec l'altérité occidentale, l'être-au-monde de l'Africain a été affecté, à telle enseigne que son imaginaire se trouve en crise, qui rejaillit sur les relations qu'il entretient avec l'occident.

1-1- Le choc de la rencontre avec l'altérité Occidentale

Dans la rencontre des civilisations, « *le premier contact de l'Afrique avec l'Europe a été vécu comme choc qui, non seulement vient traverser tout son être, mais la fait vaciller en son fondement même* » (A. K. Dibi, 1994, p. 13). En d'autres termes, la nature de l'être-au-monde de l'Africain se trouve en perpétuel questionnement à cause du viol de son imaginaire¹ causé par la rencontre brutale avec l'Occident. Celle-ci a consisté en la négation ou en la présupposition d'une existence humaine de degré inférieur en Afrique :

..., l'Europe a envahi l'Afrique avec la présupposition que l'humain existe certes en ce continent, mais de très pauvre façon, à un degré inférieur. la figure de l'humain n'y est pas adéquate à son concept, ne lui fait pas

¹ Nous empruntons cette expression au titre de l'ouvrage d'Aminata D. TRAORE, *Le viol de l'imaginaire*. L'auteur situe le nihilisme de la représentation imaginaire de l'Africain dans l'inféodation à l'Occident : « *Ces voix qui étouffent les nôtres voudraient que, dans leur sillage, nous répétions que « nous sommes pauvres », que nous pleurions sur le sort qu'ils nous ont imposé. C'est ainsi qu'elles concluent, sans l'avouer, à l'incapacité congénitale de l'Afrique à imaginer et faire valoir un modèle, ou même une vision, qui lui soient propres* » (A. D. Traoré, 2002, p. 8).

honneur, ne le réfléchit pas en effectivité ! la population africaine n'est-elle pas seulement une poussière d'humanité, sans vigueur d'intelligence, d'imagination ni consistance propre ? (A. K. Dibi, 1994, p. 13).

La présupposition de la négation de l'humain chez l'Africain est en réalité l'expression de l'aliénation de son être-au-monde. La mentalité de l'homme africain est comme anesthésiée à force de renier en lui toute humanité. Dépersonnalisé, dépouillé de tout ce qu'il avait, de tout ce qu'il faisait, de tout ce qu'il était, il a été réduit à un état d'indigence et de misère totale. L'imaginaire pathologique qui se dégage du nihilisme africain a été non seulement structuré par des siècles de doute et de remise en cause négative de soi, mais aussi organisé par des discours dévalorisants de l'autre sur soi et de soi sur soi. Ces discours dévalorisants ont prétexté et soutenu les événements comme la traite négrière, la colonisation.

Traumatisé par les techniques de dépersonnalisation mises en place, l'Africain vit avec des ensembles de complexes idéologiques et scientifiques qui structurent depuis des années son imaginaire et contribuent à lui enlever toute capacité de créativité (Cf. R. L. Boa Thiémélé, 2007, p. 162). Cet état de fait précipite l'Africain dans un complexe d'infériorité, à travers lequel, non seulement il se représente lui-même son histoire comme un processus d'infériorisation, mais aussi dans lequel il cherche à faire de cette infériorisation la structure même de son être.

Kä-Mana nous paraît plus convaincant, lorsqu'il analyse le nihilisme de la représentation imaginaire de l'Africain. Pour lui, la représentation, que nous nous faisons de notre être-dans-le-monde, est en crise parce que nous éprouvons des difficultés à considérer le monde occidental de manière objective, selon une rationalité analytique et distante. L'inféodation à l'Occident a tellement désintégré le psychique de l'Africain que sa représentation imaginaire se trouve brisée dans son dynamisme :

Nous parlons de nous-mêmes en termes de fragilité, de trouble, de panique, de détresse et de désarroi. Nous parlons de nous-mêmes en termes de dérive et d'effondrement. Nous allons même jusqu'à parler de nous en termes de zombification et de mort intérieure. Comme si, depuis bientôt quatre siècles d'une défaite globale qui nous a désintégrés à petit feu, nous n'arrivons pas encore à trouver au cœur de nos cœurs un centre de propulsion d'énergie nouvelle, un principe d'aurore qui nous ouvrirait un nouveau matin du monde dans notre être de profondeur (Kä-Mana, 1993, p. 39).

Cette inféodation à l'Occident empêche l'Africain d'avoir une relation de distanciation analytique et d'avoir confiance en soi. En d'autres termes, l'inféodation à l'Occident fait que l'Africain n'arrive pas à trouver dans son cœur un centre de propulsion d'énergie nouvelle afin de remettre en cause toutes les idéologies de la négation de soi. Même après les indépendances, où il est censé jouir d'une autonomie, d'une liberté intérieure, il traîne encore des relents de nihilisme qui structurent son être et se manifeste dans une crise de la mentalité de l'Africain. Car, la manière dont l'Africain se conçoit lui-même et son existence a pris un sacré coup. Sa relation à lui-même a été brisée dans son harmonie. C'est une harmonie de la totalité brisée. En ce sens, il n'est pas rare d'entendre des Africains dire : « *l'Africain est maudit* », « *l'Africain n'est rien* ». Ces expressions traduisent la honte de soi, le manque de confiance en soi ; en un mot une représentation annihilée de l'être-au-monde de l'Africain. Cette dernière est la trame de fond de la relation, non moins condescendante, de l'altérité occidentale vis-à-vis de l'Africain.

1-2- Une relation de condescendance et d'impérialisme

A cause du traumatisme psychologique lié aux idéologies de la négation de soi et à l'inféodation à l'altérité

occidentale, l'Africain n'arrive pas à avoir un rapport de distanciation analytique vis-à-vis de l'occident. Du coup, les relations entre l'Occident et l'Africain se sont construites dans la condescendance, car l'Europe pense qu'elle est la « *figure qui serait conforme aux exigences de l'esprit tel qu'il s'éprouve en l'intemporalité de son contenu* » (A. K. Dibi, 1994, pp. 13-14). Ce rapport de condescendance ou encore de néocolonialisme est parfaitement illustré dans les accords coloniaux que la France a signés avec ses anciennes colonies au moment des indépendances. Ce qui fait que, dans nombre de domaines, la France garde la main mise.

Sur le plan politique, les choix des dirigeants, tout comme les choix politiques et décisions sont dictés de l'extérieur. Autrement dit, c'est l'altérité occidentale, comme la France, qui décide des choix des dirigeants africains et des politiques extérieures de ses anciennes colonies. Les coopérations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays sont établies selon le bon vouloir des pays occidentaux. Comme pour dire que l'Africain n'est pas encore majeur et incapable de savoir distinguer ce qui est bien pour lui et ce qui ne l'est pas. C'est en ce sens que, profitant de la décision des autorités de la transition du Mali d'interdire la diffusion de RFI et de France 24, le président français Emmanuel Macron a enjoint à la CEDEAO de prendre des sanctions drastiques contre le Mali, faisant ainsi de cette institution régionale une caisse de résonance de la France :

Je l'ai dénoncé dès le printemps 2021, de manière très claire, en appelant la CEDEAO à réagir avec beaucoup plus de fermeté. Nous avons ensuite renforcé notre pression, puis nous avons pris des décisions politiques et militaires qui convenaient ces dernières semaines et ces derniers mois. Je souhaite ardemment que les maliens et les maliennes puissent avoir des autorités démocratiquement élues qu'ils méritent. Et j'en

appelle à la CEDEAO, l'organisation régionale et à l'Union Africaine pour prendre les décisions qui conviennent et la France appuiera... Je compte m'entretenir dès demain avec le Président Nana Akufo Addo, Président en exercice de la CEDEAO, pour l'appeler à prendre toutes les décisions utiles en la matière (Propos de E. Macron, 2022, en ligne).

Sur le plan économique, à travers des accords dits « accords coloniaux » la France reste encore propriétaire de toute l'économie de ses dites anciennes colonies. Dans l'accord N°3, portant sur « Le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays », la France a le premier droit d'achat des ressources naturelles de la terre de ses ex-colonies. Ce n'est qu'après que la France ait dit : « Je ne suis pas intéressé », que les pays africains sont autorisés à chercher d'autre partenaires. En plus, dans l'attribution des marchés publics et appels d'offres publics, conformément à l'accord N°4 : « priorité aux intérêts et aux entreprises français dans les marchés publics et appels d'offres publics », les entreprises françaises ont la priorité :

Même si les pays africains peuvent obtenir un meilleur rapport qualité-prix ailleurs. En conséquence, dans la plupart des ex-colonies françaises, tous les leviers économiques des pays sont entre les mains des expatriés français. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises françaises possèdent et contrôlent tous les grands services publics dont l'eau, l'électricité, le téléphone, le transport aérien, les ports et les grandes banques. C'est la même chose dans le commerce, la construction et l'agriculture (Maliweb, 2023, en ligne).

Le mécanisme de garantie du Franc CFA par la Banque Centrale Française, dans une convention de coopération monétaire et économique signée entre les pays de la zone franc et la France, consacre le summum de l'impérialisme français et

la manifestation de négation de soi des Africains. Ainsi, dans l'accord N°2 portant sur « la confiscation automatique des réserves financières nationales »,

les pays africains doivent déposer leurs réserves financières auprès de la Banque de France. Ainsi, la France « garde » les réserves financières de quatorze pays africains depuis 1961 : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Guinée Équatoriale et le Gabon.

Ainsi, la gouvernance des politiques monétaires reste asynchrone et incomplète du fait qu'elle soit pilotée directement par le gouvernement français, sans aucun lien avec les autorités financières des pays tels que CEDEAO ou la CEMAC. Ainsi, du fait des conditions qui lient les banques des 14 pays des zones économiques et financières CFA, elles sont obligées de garder 65 % de leurs réserves de change dans un compte d'opérations tenu par le Trésor français, ainsi que 20 % supplémentaire afin de couvrir « les risques financiers ».

En plus, les banques des zones CFA imposent une limite de crédit à chaque pays membre, équivalent à 20 % des recettes de l'état dans l'année budgétaire en cours, bien que le BEAC ou la BCEAO aient des possibilités de retraits supérieurs auprès du Trésor français. Ces retraits doivent faire d'abord l'objet de l'accord du Trésor français. La décision finale revient donc au Trésor français qui a lui-même investi les réserves des pays africains sur la place boursière parisienne. En d'autres mots, 85 % des réserves financières africaines, sont déposées sur un compte d'opération contrôlé par l'administration française. Les

deux banques de la zone CFA sont africaines de par leurs noms, mais ne décident aucune des politiques monétaires par elles-mêmes. Le pire est que les pays eux-mêmes ne savent même pas quelle est la part de réserves financières qui leur revient (Maliweb, 2023, en ligne).

Cet accord, comme indiqué dans son intitulé, est une confiscation de la souveraineté économique et par ricochet de la souveraineté politique des pays membres de la zone franc. Avec ces accords, l'altérité occidentale française ne peut qu'être impérialiste et condescendant vis-à-vis de l'Africain. La traditionnelle relation de l'occident avec les pays africains pourrait se comprendre à partir de ces accords coloniaux. Autrement dit, les accords coloniaux structurent et expliquent la relation impérialiste et condescendante de l'altérité occidentale française vis-à-vis de certains pays africains. Cependant, pour sortir de cette situation de nihilisme, nombre de théories, de solutions ont été proposées par des penseurs. Bien qu'ayant de la peine à s'appliquer, ces théories ont été annonciatrices de cette volonté de remettre en cause les idéologies de la négation de soi et de s'assumer de certains pays africains.

2- L'AES comme *Kairos*

Créée en réponse à tous ces impérialismes néocolonialistes, où les décisions politiques des pays africains et des institutions sous régionales sont externalisées à l'occident, l'AES est le moment décisif de la modernité et de la renaissance africaine ; car elle met fin à l'idolâtrie de l'altérité occidentale à travers la reconquête de la souveraineté des pays membres dans les plusieurs domaines : la sécurité, l'économie, la diplomatie, etc.

2-1-De la modernité africaine comme rapport de distanciation analytique

La modernité se caractérise comme mode qui s'oppose à la traditionnalité ou à la tradition. Elle se caractérise aussi essentiellement par l'usage de la raison, qui, par la même occasion, devient son principe d'autonomie qui la sous-tend :

La modernité a pour fin la liberté, et pour moyen la réflexivité pensante. Or, la pensée est ce qui ne peut se soumettre sans s'annuler *eo ipso*. Une pensée qui se soumet à une autorité extérieure n'est tout simplement plus une pensée, mais une foi, une croyance, une espérance. La pensée ne peut jamais abdiquer par la pensée, cette présomption est sa nature même. Nous avons là le principe d'autonomie qui définit la modernité (V. Citot, p. 37).

Dans la modernité, à travers l'usage de la pensée, de la réflexion ou de la raison, l'homme peut trouver en lui-même le fondement des normes et des valeurs, ainsi que l'accès aux vérités de ce monde. C'est à travers ce procédé intellectuel que les Européens, au sortir du Moyen Âge, ont atteint la modernité ; et la Renaissance européenne en est résultat. Cette modernité occidentale a libéré l'individu par un acte endogène de création personnelle :

L'affirmation de l'individualité face aux normes et aux exigences supra-individuelles sera l'une des caractéristiques de la modernité. L'individu entend exercer sa pensée et son esprit critique, il veut exprimer sa sensibilité propre, par-delà les dogmes et canons de la société à laquelle il appartient (V. Citot, p. 37).

N'est-ce pas cet aspect conquérant de la force critique de l'esprit libre et libéré qui doit nous inspirer aujourd'hui en Afrique ? Ainsi, la modernité africaine est, pour ainsi dire, un travail critique de la raison tournée vers soi et vers autrui, qui remet en cause l'ordre traditionnel, chargé de nihilisme. En ce

sens, elle apparaît comme une réponse au nihilisme pessimiste dont l'être-au-monde de l'Africain est chargé et qui rejaillit dans ses relations avec l'altérité occidentale : « *La rationalisation pourra libérer les forces de l'espoir inhibées par le nihilisme et le désespoir* » (R. L. Boa Thiémélé, 2007, p. 166). En tant qu'œuvre de la raison elle-même, la modernité africaine se donne comme une nouvelle énergie qui vainc les forces du désespoir et libère les énergies de l'espoir pour une Afrique nouvelle. Ainsi, la modernité se veut être une force de la critique, qui soumet l'être-au-monde de l'Africain, dans toutes ses composantes, aux investigations et aux prises de la raison. Dans ce cas, l'Africain pourra se libérer des stéréotypes de l'extérieur, de l'idolâtrie de l'altérité et de la haine de soi : « *Pour éviter d'idolâtrer la parole proférée de l'extérieur, il faut donner la chance à la raison moderne de prendre forme dans les discours scientifiques et non scientifiques* » (R. L. Boa Thiémélé, 2007, p. 164).

Ainsi, la modernité africaine se donne comme l'usage de la raison en termes de rapport de distanciation analytique et rationnelle vis-à-vis de l'occident. En d'autres termes, l'Africain est appelé à exercer sa pensée et son esprit critique dans ses relations avec l'altérité, non seulement pour remettre en cause les idéologies de la négation de soi, mais aussi et surtout pour la conquête de son autonomie et de sa souveraineté. De façon concrète, la matérialisation de cette théorie ou pensée se trouve dans la décision de la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), le 16 septembre 2023, où le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont signé la charte du Liptako-Gourma. Avec la nouvelle configuration géopolitique internationale, l'A.E.S., en tant qu'alliance stratégique et de coopération entre ses membres, est le *Kairos* ou encore le moment favorable pour la réalisation de la modernité africaine ; car elle est l'expression du rapport de distanciation analytique et rationnel que l'Africain doit avoir vis-à-vis de l'occident, pour ne pas être toujours dans la

paupérisation anthropologique. Autrement dit, la création de l'A.E.S., aujourd'hui Confédération des Etats du Sahel, est une opportunité, voire le moment décisif où il faut remettre en cause toutes les idéologies de la négation de soi et les mécanismes néocolonialistes qui structurent les relations entre les pays occidentaux et les pays africains en général, et ceux de l'A.E.S. en particulier. C'est encore plus une opportunité décisive où les populations africaines de l'A.E.S. et leurs dirigeants manifestent une confiance en eux-mêmes et en leurs capacités créatrices, afin de prendre certaines décisions.

Ce rapport de distanciation analytique et rationnelle se traduit dans la décision prise par chacun des Etats membres de l'A.E.S. de prendre leur destin en main et rompre définitivement les liens avec l'ancienne puissance coloniale, la France, en dénonçant un certains nombres d'accords. Ainsi, ils ont chacun par sa part dénoncer l'accord de défense attachés au pacte colonial avec la France. En effet, rappelons que selon les accords coloniaux N° 5 et 6,

...les Africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation en France et ont obligation de se fournir en équipements militaires avec la France [...] La France a le droit d'intervenir militairement dans les pays africains, et aussi de stationner des troupes en permanence dans les bases et installations militaires, entièrement gérées par les Français (Maliweb, 2023, en ligne).

Ces accords et bien d'autres accords comme : le traité de coopération en matière de défense du 16 Juillet 2014, l'accord des 07 et 08 Mars 2013 déterminant le statut de détachement français applicable à la force Barkhane, les protocoles additionnels des 06 et 10 Mars 2020 déterminant le statuts des détachement non français de la force Takuba ont été dénoncés et avec effet immédiat par le Mali en mai 2022, sous le motif de « violations flagrantes » de sa souveraineté nationale par les

troupes françaises sur place (Cf. Africanews.fr, 2022, en ligne). Le Burkina Faso et le Niger emboîtent les pas au Mali en dénonçant les accords et coopérations de défense qu'ils avaient signé la France. Les dernières forces françaises ont quitté le Niger le 22 Décembre 2023. Ces ruptures d'accords avec l'ex puissance coloniale ont fait tache d'huile, car d'autres pays non membres de l'A.E.S. comme le Tchad a dénoncé l'accord de coopération militaire avec la France le 28 Novembre 2024, la Côte d'Ivoire a annoncé le retrait des troupes françaises stationnées sur son sol en Janvier 2025, le Sénégal a également annoncé le retrait des forces étrangères de son territoire les jours à venir.

L'A.E.S. est le *Kairos* de la modernité africaine, car en termes de rapport de distanciation analytique et rationnel avec l'altérité occidentale, chacun des pays membres a également dénoncé les conventions fiscales visant la non-double imposition avec la France. C'est le Burkina Faso, qui le 1^{er} a dénoncé cette convention en Aout 2023 ; il a été suivi par le Mali et le Niger qui, dans un communiqué conjoint de Décembre 2023, ont dénoncé les mêmes conventions fiscales signées avec la France.

Les deux pays évoquent "l'attitude hostile persistante de la France" et le "caractère déséquilibré" de ces conventions qui constituent "un manque à gagner considérable pour le Mali et le Niger". La convention entre la France et le Mali, signée en 1972, vise à "éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbres". Pareil pour celle conclue entre la France et le Niger, signée en 1965, qui vise également à "éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale". Ces deux

conventions visent l'impôt des particuliers et des sociétés, l'impôt sur les successions ou encore les droits d'enregistrement.

"Sur la base des dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, notamment celles relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, la survenance d'une situation rendant l'exécution du traité impossible et le changement fondamental de circonstances, le gouvernement de la transition de la République du Mali et le gouvernement de la transition de la République du Niger ont décidé de mettre fin, dans un délai de 03 mois, aux conventions précitées, afin de préserver les intérêts supérieurs des peuples malien et nigérien", précise le communiqué (F. Bendhaou, 2023, en ligne)

La rupture de cette convention fiscale de non double imposition avec la France est une illustration parfaite de rapport de distanciation analytique et rationnel vis-à-vis de l'occident. A travers ces faits, la confédération des Etat du Sahel se libèrent des stéréotypes de l'extérieur, de l'idolâtrie de l'altérité pour établir un rapport d'équilibre dans les échanges commerciaux et en matière d'impôts. Ainsi, ces Etats défendent les intérêts supérieurs de leurs peuples, et ce faisant, affirment leurs souverainetés et prennent leur destin en main. Ces décisions sont une chance donnée à la raison moderne de prendre forme dans les discours et dans les relations. En ce sens, elles sont expressives de l'avènement du nouvel homme africain.

2-2-Du nouvel homme africain comme fondement du développement

La réalisation de la modernité africaine aboutit nécessairement à l'avènement du nouvel homme africain, qui se dit en termes de renaissance africaine. La Renaissance, elle même

vient du verbe « renaître », qui à l'examen nous fait voir ceci : Si naître veut dire venir à l'existence, renaître signifie alors naître de nouveau, ou encore commencer une nouvelle vie. Renaître c'est donner la possibilité à une vie nouvelle de venir au jour ; c'est un nouvel essor qui s'exprime (N. A. Bomba, 2024, p. 40).

Ainsi, par le truchement de la renaissance, il s'agit de redonner vie à une nouvelle personnalité africaine qui est convaincue de sa capacité à créer ou à innover. La renaissance introduit à la confiance en soi et rend l'Africain créateur de nouvelles valeurs dans ses relations avec l'altérité occidentale. La nouvelle personnalité que la renaissance africaine crée est celle dont l'esprit a vaincu le nihilisme, pour enfin intérioriser le développement en tant que parole de confiance en soi : « *La renaissance africaine commencera le jour où l'Afrique se persuadera qu'elle est capable de jouer le premier rôle dans l'histoire mondiale. Le développement est un comportement, une parole de confiance que le sujet libre intériorise* » (R. L. Boa Thiémélé, 2007, p. 182).

Dans cet ordre idée, par la médiation de la modernité africaine, le nouvel africain, qui a vu le jour dans l'espace A.E.S., est capable d'assumer son destin en termes de souveraineté. C'est pourquoi, la Confédération des Etats du Sahel est créée dans le cadre d'une alliance stratégique et de coopération dans les domaines politique, militaire et économique. A cet effet, l'Article 5 de la Charte du Liptako-Gourma, qui fonde l'AES, stipule ceci : « *Les Parties contractantes œuvreront en outre à la prévention, la gestion et au règlement de toute rébellion armée ou autre menace portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance, en privilégiant les voies pacifiques et diplomatiques et, en cas de nécessité, à user de la force pour faire face aux situations de rupture de la paix et de la stabilité* ». La volonté de conjuguer diplomatie et action

militaire pour préserver la paix dans l'espace de l'A.E.S. est clairement affichée. Or, en combinant diplomatie et intervention militaire, l'A.E.S. démontre sa capacité de réaction face aux menaces en toute autonomie. Chose qui est absolument nécessaire dans la quête de la souveraineté. Par conséquent, il revient aux Etats membres de la Confédération des Etats du Sahel de prendre leur destin en main et de s'assumer en toute souveraineté, plutôt que compter sur l'aide extérieur, qui le plus souvent ne tient pas compte des réalités locales. C'est ainsi que la lutte contre le terrorisme est menée conjointement par les forces de défense de l'AES : les vecteurs aériens du Burkina Faso et du Mali étaient entrés en action pour pilonner les positions ennemies à Tinzawatten du 22 au 27 juillet dernier.

Dans la foulée, sur le plan diplomatique, lorsque l'Ukraine a avoué avoir aidé les terroristes, suite à l'attaque de la patrouille de l'armée malienne à Tinzawatten, les Etats membres de l'AES ont unanimement dénoncé cet acte, et de concert, ont porté plainte contre l'Ukraine devant le Conseil de sécurité, pour apologie du terrorisme et de soutien actif aux groupes armés terroristes. Par la suite, ils ont décidé de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Ukraine. L'A.E.S. se donne, pour ainsi dire, comme la matérialisation de la renaissance africaine, car elle a bouleversé l'ordre géopolitique mondial et sous régional. C'est pourquoi, le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali, M. Abdoulaye Diop, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la confédération des États du Sahel, tenue à Bamako le 16 Juillet 2024, a affirmé ceci : « *La création de la Confédération des Etats du Sahel (A.E.S.) a bouleversé l'échiquier géopolitique. L'une des manifestations de ce bouleversement et de la géopolitique a été le changement manifeste de paradigme que nous avons su imprimer dans notre espace* » (Propos de A. Diop, 2024, en ligne). Avec ce changement de paradigme dans la géopolitique internationale, la

Confédération des Etats du Sahel (A.E.S.) est une renaissance pour la diplomatie et la géopolitique, car elle

pourrait devenir une source d'inspiration pour d'autres régions d'Afrique confrontées à des défis similaires. Si l'alliance parvient à surmonter les obstacles logistiques, financiers et diplomatiques, elle pourrait servir de modèle pour d'autres alliances régionales, en Afrique centrale, australe ou dans la corne de l'Afrique (O. Fomba, 2024, en ligne).

La souveraineté implique la confiance en soi retrouvée. Cette dernière est la condition pour les pays africains en général et pour la Confédération des Etats du Sahel en particulier d'intérioriser le développement. En ce sens, la renaissance africaine se donne comme condition du développement d'un peuple réduit à un état de négation de soi. Un peuple qui traîne le complexe d'infériorité, qui est inféodé à un autre, ne saurait jamais participer à la créativité. Car il n'a ni confiance en lui-même, ni en sa capacité créative. La renaissance africaine est, donc, un « *rempart contre toutes les formes de destruction de l'identité personnelle. Sur ces murs viendront se briser les vagues du désespoir, les complexes d'infériorité et la honte de soi* » (R. L. Boa Thiémélé, 2007, p. 181). Autrement dit, la renaissance africaine est un état fortifié de l'être-au-monde de l'Africain ; car non seulement il sera libéré de tout ce qui est mort anthropologique : désespoir, complexe d'infériorité, de honte et haine de soi, mais il saura intégrer la mentalité du développement. Celle-ci s'entend comme « *est une mentalité scientifique qui obéit à l'exigence de la rationalité. Cette exigence est entreprise de délivrance vis-à-vis des obstacles qui empêchent de participer à la créativité* » (N. A. Bomba, et al, 2022, p. 120). Nous voyons par-là que la modernité, en tant qu'exigence de rationalité dans les rapports avec l'altérité occidentale, aboutit à la renaissance africaine, et cette dernière dispose l'Africain à intégrer la mentalité du développement.

Conclusion

Depuis la traite négrière et la colonisation, la mentalité de l'Africain se trouve structurée par les idéologies de la négation de soi qui vont jusqu'à se répercuter dans sa relation à soi-même et à l'altérité occidentale, mérite d'être déconditionnée. La matérialisation de cette déstructuration de la mentalité africaine passe par l'A.E.S.

En effet, la Confédération des Etats du Sahel (A.E.S.), depuis sa création, se donne comme le *kairos*, c'est-à-dire, le moment favorable, décisif où les Etats membres ont établi un rapport de distanciation analytique et rationnelle vis-à-vis de l'Occident. Ainsi, ils remettent en cause l'ordre ancien dans les relations avec la France et décident de prendre leurs destins en main dans la quête de leur souveraineté sur les plans politique, sécuritaire, diplomatique et économique. L'échiquier géopolitique international se redéfinit à travers des choix stratégiques et de nouvelles coopérations pour assurer et assumer la souveraineté des Etats membres de l'A.E.S. Si cette décision est scandaleuse pour certaines institutions sous régionales africaines et la puissance coloniale, elle porteuse de salut et de renaissance pour le développement de l'Afrique. Autrement dit, l'A.E.S. peut être le moteur de la renaissance africaine. Car, avec elle renaît le nouvel homme africain dont l'esprit est libéré de tout nihilisme, pour enfin de compte intégrer le développement en tant que parole de confiance en soi.

Bibliographie

- BENDHAOU Fatma, 2023, « Le Mali et le Niger rétablissent la double imposition avec la France. Deux conventions fiscales conclues par le Mali et Niger avec la France seront annulées "dans un délai de trois mois" » in Anadolu Ajansi (AA), [en ligne] : « <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/le-mali-et-le-niger-r%C3%A9tablissent-la-double-imposition-avec-la-france/3074841> ». Consulté le 30-12-2024.
- BOA THIEMELE Ramsès Léon, 2007. *Nietzsche et Cheikh Anta Diop*, Paris, L'Harmattan.
- BOMBA Nacouma Augustin, 2024, « Du surhomme Nietzscheen comme remède à la paupérisation anthropologique de l'Africain » LES CAHIERS DE L'ACAREF, Vol. 06, Tome 2, Octobre 2024, pp. 25-44.
- BOMBA Nacouma Augustin, KEITA Souleymane, OUOLOGUEM Belko, 2022, « De la réhabilitation de l'être-au-monde de l'Africain : condition du développement de l'Afrique » Recherches et Regard d'Afrique, N° SPECIAL, Novembre 2022, pp. 105-123.
- CITOT Vincent, 2005, « Le processus historique de la Modernité et la possibilité de la liberté (universalisme et individualisme) » in *Le Philosophoire* 2005/2, N° 25, pp. 35-76, [article en ligne] : « <https://shs.cairn.info/revue-le-philosophoire-2005-2-page-35?lang=fr> ». Consulté le 16-12-2024.
- DIBI Augustin Kouadio, 1994. *L'Afrique et son autre*, Abidjan, Strateca.
- DIOP Abdoulaye, 2024. *Propos sur Africa 24*, le 16 Juillet 2024, [en ligne] : « <https://africa24tv.com/afrique-les-autorites-de-laes-entendent-renforcer-leur-integration-regionale> ». Consulté le 05-01-2025.

- FOMBA Oumarou, « AES : un modèle de coopération militaire innovant en Afrique ? » in Bamada.net [en ligne] : « <http://bamada.net/aes-un-modele-de-cooperation-militaire-innovant-en-afrique> ». Consulté le 04 Janvier 2025
- KÄ-MANA, 1993. *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala.
- Maliweb, 2023, « Le Mali rompt sa dépendance avec la France en annulant 11 accords coloniaux imposés aux pays africains depuis 1960 » in maliweb.net, [en ligne] : « <https://www.maliweb.net/politique/le-mali-rompt-sa-dependance-avec-la-france-en-annulant-11-accords-coloniaux-imposes-aux-pays-africains-depuis-1960-3032848.html> ». Consulté le 13-12-2024
- TRAORE Aminata Dramane, 2002. *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard/ Actes Sud.